dodis.ch/48596

8, C. 41. 775, 15 Original boi: Would

Berne, le 8 octobre 1976

11.10.76 17h00 -tct-

Télégramme no. 15 (ch.)

Ambasuisse Lisbonne

De Commerce. Après avoir recueilli l'approbation unanime des Commissions du Commerce extérieur des Conseils National et des Etats, la participation de la Suisse au Fonds de développement industriel de l'AELE en faveur du Fortugal vient de passer avec succès devant l'Assemblée fédérale.

Le Conseil national a accepté le 28 septembre à l'unanimité - 102 voix, sans opposition - le projet d'arrêté fédéral. Tant les rapporteurs de la Commission que divers autres députés de toutes tendances ont, tout en relevant les principales dispositions des statuts du Fonds, salué vivement l'opportunité de la contribution suisse à ce geste de solidarité européenne. Seul le radical bernois Fischer - abstention lors du vote - a exprimé de fortes réticences à l'égard de notre participation au Fonds. Si le régime démocratique du Portugal lui inspire de la sympathie, il n'en est pas de même de la politique économique extérieure du Conseil fédéral; la critique Fischer s'adresse au principe même de l'aide au développement, incompatible selon lui avec le verdict du référendum populaire sur l'IDA, à l'engagement de dépenses nouvelles malgré la crise financière que traverse la Suisse ainsi qu'à l'AELE elle-même, institution qui lui paraît s'éloigner de son concept originel.

Quant au Conseil des Etats, il a débattu du sujet le 6 octobre. La participation suisse au Fonds a été adoptée à l'unanimité - 31 voix, sans opposition. L'unité de vue a été totale au sein de la Chambre



haute et le Conseil des Etats. L'octroi de ce prêt a été accueilli en termes très chaleureux, en particulier de la part du libéral genevois Reverdin qui a tenu à placer ce nouvel élan de collaboration économique avec le Portugal dans son contexte historique, culturel et politique. Le Conseiller fédéral Brugger, appréciant la solènnité et la dimension réellement politique données à cette affaire, a également fait allusion aux récents travaux de la Commission mixte suisso-portugaise prometteurs d'une relance de notre coopération avec le Portugal, tant au sein de l'AELE que sur le plan bilatéral. Le Chef du Département a évoqué l'utile et intéressant échange d'information sur la situation économique dans les duex pays et sur les relations économiques réciproques qui a pu avoir lieu à cette occasion.

Il a par ailleurs apprécié le programme courageux d'austérité annoncé par les autorités portugaises et relevé que les entretiens de la Commission mixte avaient été marqué, du côté portugais, par la volonté de rechercher des solutions satisfaisantes aux difficultés temporaires rencontrées au Portugal par certaines industries suisses.

En ce qui a trait à la suite de la procédure, l'arrêté fédéral tel qu'il a été approuvé par les Chambres sera publié le 18 octobre prochain dans la Feuille fédérale. Ce délai référendaire de 90 jours qui commencera à courir au lendemain de cette date, sera donc échu le 17 janvier. Sauf utilisation du droit référendaire, la participation de la Suisse au Fonds deviendra effective aussitôt.

Sommaruga.

Annexe (par courrier normal) : Quelques aticles de presse sur les débats parlementaires.